

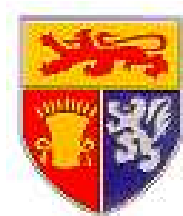


Fédération Française de Rugby

COMITE TERRITORIAL ARMAGNAC BIGORRE

✉ 18, rue Abbé Torné - BP 435 - 65004 TARBES ☎ : 3003P@ffr.fr ☎ 05 62 44 20 20 FAX : 05 62 44 20 29

www.armagnacbigorrerugby.com



Championnat Territorial ARMAGNAC BIGORRE 2011 - 2012

Règlement - RESERVES

Adopté par le Comité Directeur du 12 septembre 2011

39 clubs du Comité Armagnac-Bigorre répartis en
2 poules de 8 clubs pour le groupe Honneur/Promotion d'Honneur
2 poules de 6 clubs pour le groupe 1^{ère} Série/ 2^{ème} SERIE
1 poule de 7 clubs pour la 3^{ème} série
1 poule de 4 clubs pour la 4^{ème} Série

Edition n°1 du 13 septembre 2011

1 - Composition des poules

Groupe 1		Groupe 2		Groupe 3	
Honneur/Promotion Honneur		1 ^{ère} /2 ^{ème} Séries		3 ^{ème} /4 ^{ème} Séries	
Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4	Poule 5	Poule 6
U.S.C. Pouyastruc	U.S. Adé	Ibos S.L.	Oursbelille Bord. R.C.	A.S.C. Aureilhan	
U.S. Lectoure	U.S. Vic Bigorre	R.C. Bassoues L.M.	Tournay S.	Séméac O.	U.S. Montestruc
Juillan XV	C.O. Saint Lary	Panjas A.C.	U.S. Azereix	U.S. Montréal	E. Bazet Andrest
A.S. Marciac	U.S. Eauze	R. Coeur de Lomagne	U.S. Plaisance	U.S. Gondrin	
U.A. Vic Fezensac	E.S. Baronnies	R.C. Louey Marquisat	U.S. Castelnau M.	U.A. Laloubère	
S.O. Maubourguet	S.A. Condom	R.C. Ossun	Auzan C.B.C.	S. Villecomtal A.	V.V.A. L'isle de Noë XV
Magnoac F.C.	A. Masseube			U.S. Capvern	Rabastens XV
E.S. Coteaux de l'Arrêt	F.C. Trie				

NOTA : Les clubs suivants n'ont pas engagé d'équipe "RESERVES" pour la saison 2011/2012 :
U.S. AYGUETTE – E. ST PE R.G. – R.S. LANNEPAX

2 - Déroulement de l'épreuve

① Phase préliminaire

Le calendrier des rencontres pour les équipes "RESERVES" est identique à celui des équipes 1.

Le championnat territorial Armagnac Bigorre des équipes "RESERVES de SERIES TERRITORIALES" se jouera à 12, conformément à l'article 332 et annexe XII, règle du jeu n° 3, des Règlements de la FFR.

Conformément aux dispositions des Règlements Généraux de la FFR (annexe XII – Règles du jeu n°3), les rencontres des équipes réserves pourront, avec l'accord des deux équipes en présence, se disputer à XV.

Les rencontres seront disputées en lever de rideau des équipes 1.

Les équipes opposées à un club n'ayant pas engagé d'équipe Réserve (voir nota ci-dessus) seront déclarées exemptes pour la rencontre considérée.

FORFAITS :

Les équipes ayant trois forfaits simples ne seront pas déclarées " forfait général ". Elles se verront infliger un malus de -3 points à la fin de la phase considérée et pourront poursuivre le championnat des " RESERVES de SERIES TERRITORIALES "

Cependant, les clubs du Groupe 1 ayant cumulé 3 forfaits simples avec leur équipe Réserve, quelle que soit la phase ou sur l'ensemble de la compétition, ne pourront pas prétendre monter en 3^{ème} division fédérale et à une qualification au championnat de France Honneur pour leur équipe 1

② Phase qualificative

⇒ GROUPE 1 : *Clubs des catégories Honneur/Promotion Honneur*

A l'issue de la phase préliminaire tous les clubs seront qualifiés pour la phase qualificative.

La répartition par poule sera identique à celle des équipes 1 (**voir Annexe 1 au Championnat des équipes 1**).

Pour la phase qualificative, les équipes garderont les points acquis au terme de la phase préliminaire.

Une péréquation pourra être appliquée dans le cas où le nombre de rencontres disputées dans les poules ne serait pas identique.

⇒ GROUPE 2 : *Clubs des catégories 1^{ère} Série/2^{ème} Série*

A l'issue de la phase préliminaire tous les clubs seront qualifiés pour la phase qualificative.

La répartition par poule sera identique à celle des équipes 1 (**voir Annexe 1 au Championnat des équipes 1**).

Pour la phase qualificative, les équipes garderont les points acquis au terme de la phase préliminaire.

Une péréquation pourra être appliquée dans le cas où le nombre de rencontres disputées dans les poules ne serait pas identique.

③ Phase finale

⇒ GROUPE 1 : *Clubs des catégories HONNEUR/PROMOTION HONNEUR*

Les clubs classés 1 à 4 à l'issue des matchs de poule joueront les 1/2 de finales (1-4, 2-3). Les 2 vainqueurs des ½ finales joueront la finale.

⇒ GROUPE 2 : *Clubs des catégories 1^{ère} et 2^{ème} SERIES*

Les clubs classés 1 à 8 à l'issue des matchs de poule joueront les 1/4 de finale (1-8, 2-7, 3-6, 4-5) puis ½ finale et finale.

⇒ GROUPE 3 : *Clubs des catégories 3^{ème} SERIE/4^{ème} SERIE*

A l'issue de la phase qualificative, les 8 équipes réserves ayant totalisé le plus grand nombre de points sur l'ensemble de la saison (après péréquation) seront classées de 1 à 8 et joueront des ¼ de finales (1-8, 2-7, 3-6, 4-5), puis ½ finale et finale

3 - Championnat de France

Le Champion Armagnac Bigorre de la Compétition Réserves, Groupe 1, sera qualifié pour le Championnat de France des RESERVES à XII.

4 - Règlement sportif et disciplinaire

Pour tout litige non prévu au présent règlement, il sera fait application des règlements généraux de la F.F.R. pour la saison 2011/2012.

Horaire des rencontres : ➡ Début des rencontres : **14 heures 00**

Durée des rencontres : ➡ **Deux mi-temps de 30 minutes**
(prolongations de 2 x 10 minutes le cas échéant en phase finale)
(adopté par le Comité Directeur le 12 septembre 2011)

A partir des ½ finales, le groupe 1 jouera 2 mi-temps de 40 minutes à XII pour une meilleure préparation au championnat de France des Réserves à XII.

5 - Règlement financier

Le règlement financier sera établi par la Commission des Finances et adressé aux clubs après approbation par le Comité Directeur.

6 - Récompenses

Le Champion Territorial Armagnac Bigorre recevra un bouclier et un trophée.

Le Finaliste recevra un trophée.